

# **HYGIENE et PRATIQUES de SANTE dans les COUVENTS du CHATELLERAUDAIS au XVIII<sup>ème</sup> SIECLE**

## **Corps silencieux**

L'histoire du corps des religieuses reste à écrire. L'approche symbolique à travers l'analyse de la mortification corporelle ou des rites d'entrée en religion a certes déjà été abordée dans des travaux plus ou moins diffusés<sup>1</sup>, cependant nous sommes face à des pratiques corporelles connectant ces femmes à la religion. Tenter d'observer ces corps comme ceux de femmes ordinaires en inventoriant les pratiques de santé et l'hygiène quotidienne qui leur sont appliquées, en intégrant la dimension religieuse du rapport au corps sans en faire le référent dominant, fait tomber une barrière dans l'histoire religieuse. Il n'y a rien de surprenant, en réalité, à cette situation, en particulier pour les religieuses. Celles-ci ont beaucoup focalisé l'attention quant aux soins qu'elles apportaient aux malades, insensés, vieillards, incurables, pauvres, militaires, vénériennes, enfants abandonnés ou contagieux marginalisés par la constitution des Hôpitaux Généraux dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Ces femmes qui soignent les corps des

---

1 Particulièrement ARNOLD Odile, *Le corps et l'âme. La vie des religieuses au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil 1984, 373p. et MAITRE Jacques, *Anorexies religieuses, anorexie mentale. Essai de psychanalyse sociohistorique. De Marie de l'Incarnation à Simone Weil*, Paris, Cerf 2000, 197p.

2 Sur les religieuses qui soignent, une abondante bibliographie dont : BONNET Béatrice, *La congrégation des hospitalières de Poitiers sous l'Ancien Régime*, Mémoire de maîtrise, Poitiers 1998, 2 vol. ; DERVAUX

autres font omettre qu'elles en possèdent également un, masqué sous des habits amples, un voile, une cornette... Le processus symbolique et vestimentaire consistant à déssexualiser les jeunes professes lors de leur entrée en religion semble de ce fait parvenu à ses fins<sup>3</sup>.

Les archives ne sont pas disertes à ce propos. Rédigées par les religieuses elles-mêmes, la pudeur y transparait lorsqu'il s'agit des soins apportés à leurs propres corps. L'échelle d'observation choisie, le diocèse de Poitiers, ne permet pas de présenter une multitude de sources qui parviendraient à se compléter pour offrir un regard dense sur les pratiques d'hygiène et de santé dans les couvents de femmes d'Ancien Régime. En 1790, il en compte cinquante-neuf<sup>4</sup> parmi lesquels

---

Jeanne-Françoise, *Le doigt de Dieu. Les Filles de la Sagesse après la mort des fondateurs*, t.I : 1759-1800, Cholet, Farré et Freulon 1954, 348p. ; DINET-LECOMTE Marie-Claude, « Les religieuses hospitalières dans la France moderne : une même vocation dans une multitude d'instituts », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, t.LXXX, 1994, p.195-216 ; LEONARD Jacques, « Femmes, religion et médecine : les religieuses qui soignent en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 32/4, sept.-oct.1977, p.887-907 ; MURPHY Gwénaél, « L'ordre des hospitalières de Sainte-Marthe de Châtellerauld, 1730-1806 », *Bulletin de la Société des Sciences de Châtellerauld*, n°76, 1<sup>er</sup> trim.1999, p.44-58 ; « Religieuses, malades et indigents de l'Hôpital Général de Châteauneuf au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire du Pays Châtelleraudais*, n°2, 2<sup>ème</sup> sem.2001, p.142-162 ; VACHER Marguerite, *Des « régulières » dans le siècle. Les sœurs de Saint-Joseph du Père Médaille aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, Adose 1991, 345p.

3 De même les historiens de la santé sont-ils restés discrets sur les pratiques internes aux couvents : on note les silences de François LEBRUN, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil éd.1995, 202p. ou de Georges VIGARELLO, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Paris, Seuil 1985, 282p. et *Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain depuis le Moyen Age*, Paris, Seuil 1993, 390p.

4 Selon Archives Nationales, D-XIX/6-106 à 109 : Inventaire du Comité Ecclésiastique de l'Assemblée Constituante de 1789. Etat des religieuses en

nous avons, en fonction des maigres sources disponibles, resserré la focale autour de trois communautés du Châtelleraudais : les fontevristes de Lencloître et de La Puye fondées au XII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup> et les franciscaines de Posay-le-Vieil issues de la vague de fondation du XVII<sup>e</sup> siècle, créées en 1641. Le croisement des sources, riches dans leur ensemble, de ces trois communautés, permet toutefois d'essayer une modeste approche de la santé au couvent, dont les résultats ne sont pas généralisables de par la singularité de certaines archives trouvées ici. Les deux premiers points seront succincts : d'une part, l'inventaire des meubles des religieuses de Posay, lors de leur départ précipité en juillet 1791, permet d'inventorier les objets de toilette se trouvant dans chaque cellule à l'usage personnel des franciscaines. D'autre part, les fontevristes de La Puye ont laissé une règle intérieure spécifiant certaines obligations quant aux modes d'hygiène. Ainsi pourrions-nous approcher la théorie, faute de connaître la pratique réelle de ce prieuré. Le troisième aspect abordé fera appel à la source la plus riche, exceptionnelle<sup>6</sup>, offerte par les fontevristes de Lencloître : le *Livre des visites et opérations et remèdes que je fais aux dames religieuses de la communauté de Lencloître depuis le 12 juin 1786*, rédigé par le chirurgien châtelleraudais Lafond et tenu quotidiennement pour les trois années 1786, 1787 et 1788<sup>7</sup>. Ce document, d'ordinaire resté

---

1790, diocèse de Poitiers.

5 A leur propos : Archives départementales de la Vienne (désormais AD86), 2H5/18 : Couvent de Lencloître, 1374-1777 ; 2H5/25 et 26 : Couvent de La Puye, 1493-1774.

6 Aucun document similaire n'existe pour les autres couvents de femmes du diocèse de Poitiers.

7 AD86, L-252 : Séquestre des biens, traitements et pensions des clergés séculier et régulier du canton de Saint-Genest, 1790-an VIII.

dans les archives familiales des descendants de chirurgiens, permet de connaître avec précision tous les opérations et types de soins apportés aux religieuses de Lencloître à la fin de l’Ancien Régime. Ajouté à l’inventaire précis dressé quotidiennement par l’économe du prieuré des remèdes achetés à l’apothicaire Beaupoil, de Châtellerault, en 1787 et 1788, il sera possible de tenter une photographie minutieuse et inédite des pratiques de santé au couvent à la fin de l’Ancien Régime.

## Hygiène de la cellule

*Eléments inventoriés concernant l’hygiène dans le couvent des franciscaines de Posay-le-Vieil en 1791*<sup>8</sup>

Le schéma correspond avec précision aux contours quantitatifs des inventaires des couvents de femmes du reste du diocèse lorsque ces détails matériels sont connus. Les objets inventoriés ci-dessus le furent en 1791 dans les cellules des religieuses de Posay-le-Vieil, ce qui signifie qu’ils étaient à leur usage personnel. Pourtant, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les corps sont souvent sales, comme l’est l’environnement<sup>9</sup>. La présence d’une baignoire et de quelques bassines démontre que la mode des bains, disparue aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles par crainte de la syphilis, réapparaît même dans les couvents. Pourtant peu chère, une seule baignoire est présente, dans la cellule de Marie de Castaldi, une franciscaine âgée de soixante-douze

---

8 AD86, L-251 : *Idem*, canton de Pleumartin, 1790-an VIII.

9 GARNOT Benoît, *La culture matérielle en France aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Ophrys 1995 évoque cette « hygiène autre », p.125-133.

ans issue d'une famille fortunée<sup>10</sup>. La difficulté d'approvisionnement en eau ne saurait expliquer cette rareté, le couvent se situant en bord de Creuse. Cependant, peut-être faut-il considérer la portée symbolique de l'eau. Son usage devient au XVIII<sup>e</sup> siècle une marque nouvelle de distinction sociale, en même temps qu'il correspond à une conception nouvelle de l'hygiène, l'immersion du corps n'étant plus considérée comme néfaste à la santé<sup>11</sup>. Prendre un bain est moins un simple geste de propreté qu'un plaisir de riche où se mêlent tout à la fois raffinement et sensualité : n'oublions pas que les cellules ne peuvent être verrouillées, et le risque d'être surprise nue ou même en chemise, pratique la plus courante concernant les bains à l'époque moderne, s'avère probablement suffisamment dissuasif pour les religieuses, expliquant l'absence de baignoire<sup>12</sup>.

L'abondance de linge laisse supposer qu'elles procèdent à une « toilette sèche », soit un changement de vêtements très fréquent qui évite la toilette. Toucher son corps, en particulier les parties sexuelles, est un interdit fort dans les règles religieuses<sup>13</sup>. Aussi l'hygiène corporelle est-elle remplacée au couvent par l'hygiène vestimentaire. Pourtant, la présence de

---

10 AD86, 2H5/56 : lors de son entrée au couvent, son père, procureur du Roi à Montmorillon, verse en 1740 plus de quatre mille livres à la communauté de Posay.

11 B.GARNOT, *op.cit.*, p.127.

12 Sur le bain, voir LATY Dominique, *Histoire des bains*, Paris, PUF 1996, 127p.

13 Voir entre autres : *Constitutions des Bénédictines de la congrégation du Calvaire*, Paris, Coignard 1635, p.89-92 ; *Constitution des religieuses de la Visitation*, Paris, Coignard 1676, p.111 ; *Règle et constitutions de l'ordre de Fontevault*, Paris 1642, p.78-81 ; *Règles communes des Filles de Notre-Dame*, Bordeaux 1642, p.234 ; *Règlement pour les religieuses de Sainte-Ursule*, Paris 1676, p.300-308.

savons, de cuvettes, de bassins laisse supposer que ces règles sévères ployaient en pratique devant la nécessité, du moins la possibilité d'évacuer fréquemment les odeurs corporelles indésirables que l'absence de parfums empêche de masquer. Chaque religieuse, concrètement, possède dans sa cellule une bassine et un savon : c'est le minimum hygiénique conventuel. Alors que les miroirs sont bannis, par refus de la coquetterie apparentée à la futilité mondaine, les peignes sont relativement nombreux. La présence des pots de chambre n'est pas à négliger. A proximité de la rivière, cela confirme que la toilette et l'hygiène ont été individualisées afin d'éviter tout contact visuel entre les corps des franciscaines.

De fait, les franciscaines de Posay, à travers ce bilan matériel, suggèrent une toilette fréquente et une hygiène respectable, sans nul doute plus élaborée que la norme sociale du XVIII<sup>e</sup> siècle. En cela, elles se rapprochent des pratiques de la noblesse, catégorie sociale dont huit des treize professes présentes en 1791 sont issues. La tradition familiale a donc franchi le cloître, les pratiques sociales s'y retrouvent en dépit des règles religieuses. Le cloître reflet du monde qui l'entoure, du moins de celui d'où viennent les cloîtrées, telle est l'image à retenir de l'inventaire des objets ayant trait à l'hygiène personnelle dans le couvent de Posay.

Bien entendu, ces chiffres impersonnels et les inventaires individuels des treize cellules occupées du couvent de Posay ne laissent pas présager des pratiques réelles. Faute de témoignage, on ne peut savoir si Magdelaine Delanoue, qui possède un savon, un peigne, une bassine, une cuvette et un pot de chambre les utilise fréquemment, occasionnellement ou pas du tout, si elle est d'une propreté irréprochable, régulière, irrégulière ou d'une saleté repoussante. Le constat intéressant, ici, réside dans le fait que cet inventaire laisse présager que la vie religieuse ne régit plus l'intime et le corporel au-delà de chaque porte de cellule, et que les objets nécessaires à la

toilette personnelle du XVIII<sup>e</sup> siècle sont mis à la disposition des religieuses.

## Règlement du corporel

La règle de vie manuscrite des fontevristes de La Puye ne contredit pas le constat précédent<sup>14</sup>.

Celle-ci a le désavantage d'être une théorie dont on ne connaît pas la pratique, toutefois le travail sur les représentations du corps en tant que telles ne saurait être négligé. Si la représentation n'est pas l'acte, elle n'en est pas moins capitale, reflet indirect de « *l'imaginaire collectif* » auquel aspirent les religieuses<sup>15</sup>. L'image idéale de leur corps, décrite dans les années 1760 au fil des pages de ce manuscrit, permet d'appréhender ce vers quoi les fontevristes de La Puye sont poussées.

L'empreinte de leur choix de vie dédié à la religion se retrouve fortement suggéré. Elles doivent se coucher « *vêtues et ceintes, c'est-à-dire qu'elle portent l'habit, une ceinture de crin sur la tête, un petit voile noir doublé d'une bande de voile*

---

14 AD86, 2H5/26, datée de 1768, l'auteur n'est pas connu. Elle compte quarante-deux pages, dont trois sur les pratiques corporelles. Ce genre d'additifs internes à la règle est souvent fréquent dans les communautés religieuses, ajustement local de statuts généraux (voir pour Poitiers *Règle des filles religieuses de l'ordre de Saint-Benoît pour le monastère de Sainte-Croix*, Poitiers, Thoreau 1612, 400p. ou *Les constitutions de la congrégation des religieuses hospitalières de Saint-Joseph de Poitiers*, Paris 1686, 198p.).

15 Se réfugier derrière l'exposition des faits et des pratiques permet de ne pas parler des idéologies et des mentalités, reprenant sans l'améliorer la démarche positiviste fixée par Auguste Comte au XIX<sup>e</sup> siècle. Sur cet aspect, voir la préface à la réédition de son ouvrage d'où est extraite l'expression mentionnée *infra* de LABORIE Pierre, *L'opinion française sous Vichy*, Paris, Seuil éd.2001, p.13.

*blanc non cousu ou voile noir* »<sup>16</sup>. La couche elle-même se révèle fort sommaire : deux tréteaux sur lesquels reposent trois planches supportant une paillasse et des couvertures de laine, sans draps. La volonté nette est de contrôler la nuit, espace redouté car lieu des tentations corporelles : sans le dire, le fait de garder l'habit de religieuse la nuit ne vise-t-il pas à empêcher et à culpabiliser psychologiquement les professes qui verseraient dans l'onanisme, strictement interdit et réprimé par l'Eglise ?<sup>17</sup> Il ressort une volonté de « *moraliser l'ombre* » en « *abolissant la nuit* »<sup>18</sup>.

La tenue vestimentaire est bien entendu fort réglementée, encore qu'une phrase laisse présager que l'adaptation selon les lieux et les temps de l'année est permise : « *chacun se couvre selon son besoin* ». Le costume s'avère relativement complexe. Les sous-vêtements consistent en une tunique de serge blanche qui descend en-dessous des reins, surmontant un jupon de toile. Par-dessus, l'habit est de bure noire, ceinture de crin, scapulaire peu échancré, puis surmonté d'une guimpe de toile blanche et un bandeau de toile blanche cache le front. Un voile supplémentaire noir recouvre entièrement le visage lorsque les fontevristes se trouvent à l'office, aux prédications et au parloir, soit en tout lieu où le regard d'hommes (prêtres ou moines) ou de laïcs (familles, paroissiens) peut se poser sur elles. Le même paragraphe contient deux lignes qui confirment l'indépendance des soins du corps repérés à Posay-le-Vieil : « *chaque religieuse a des objets personnels de toilette, peigne, brosse, etc., une cruche et un plat de terre servant de*

---

16 Sauf mention contraire, le reste du paragraphe se base sur AD86, 2H5/26.

17 FOUCAULT Michel, *Les anormaux. Cours au Collège de France, 1974-1975*, Paris, Seuil/Gallimard, collection « Hautes Etudes », p.123-136 sur l'onanisme.

18 Expressions empruntées à DELATTRE Simone, *Les douze heures noires. La nuit Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel 2000, p.111 et 411.



*cuvette* ». Le « *etc.* » laisse insatisfait, on suppose aisément qu'il suggère les savons et pots de chambre, mais l'adjectif « *personnel* » reflète une véritable délégation de pouvoir. Dans une règle fontevriste sévère, inspirée de celle de Saint Benoît qui régit l'ensemble de la vie religieuse et intime des sujets des monastères, le souci de l'hygiène l'emporte sur la tradition. Le XVIII<sup>e</sup> siècle qui soulève des débuts de velléités hygiénistes et de souci de propreté corporelle par l'eau<sup>19</sup> voit transparaitre ces soucis intimes au couvent. L'éducation de ces filles issues de familles aisées (17% de nobles, 25% de filles d'hommes de lois ou de finances), qui sont les professes auxquelles les pouvoirs conventuels (supérieurat, économat, conseil) sont confiés influe probablement sur cette évolution. Habituees à une hygiène personnelle et intime élaborée au sein de leurs familles, les religieuses de la fin de l'Ancien Régime refusent de céder sur ce point à la vie monastique. L'intime parvient à s'autonomiser dans les couvent de femmes.

Enfin, il semble que la maladie ne soit pas, au contraire d'autres communautés, glorifiée comme souffrance offerte à Dieu<sup>20</sup>. On retrouve en effet dans la règle de La Puye la mention que « *rien n'est épargné pour procurer la guérison ou le soulagement des malades* », ce que confirment d'autres documents. La déclaration de revenus et dépenses au clergé de France, en 1729, révèle 120 livres de charges « *pour les médecins et chirurgiens* »<sup>21</sup> et les contrats de religion, tel celui

---

19 G.VIGARELLO 1993, *op.cit.*, p.141-195 en particulier.

20 C'est le cas aux Filles de Notre-Dame de Poitiers ou au Calvaire de la même ville qui refusent ostensiblement d'apporter les soins chirurgicaux ou médicaux nécessaires à leurs religieuses malades (voir AD86, registre 298 : Filles de Notre-Dame de Poitiers, vêtements et sépultures, 1618-1789 et Archives de l'ordre du Calvaire, carton 32 : Documents antérieurs à la Révolution).

21 AD86, G-422 : Déclarations des états de charges et de revenus des communautés religieuses du diocèse de Poitiers, 1729.

de Marie Lignaux en 1701 qui mentionne qu'en contrepartie des deux cent cinquante livres annuelles que versera son père, le marquis de Tussac, au couvent, les religieuses s'engagent à lui fournir « *nourriture, entretien, vêtements nécessaires à son état en santé que maladie* »<sup>22</sup>. Alors que l'intimité et la toilette corporelle paraissent laissées à l'appréciation de chaque religieuse, qui de fait recouvre au XVIII<sup>e</sup> siècle son individualité propre et échappe par ce fait au contrôle de la règle, les soins extérieurs dispensés par médecins et chirurgiens se diffusent. Pour le Poitou, les mêmes reçus et quittances se retrouvent pour toutes les communautés de femmes : dès 1668, les bénédictines de Sainte-Croix de Poitiers, par exemple, déclarent 60 livres annuelles pour les « *médecins et drogues* », et en 1790 elles payent pour le même poste de dépenses 90 livres<sup>23</sup>.

Franchir le cloître pour soigner le corps et non l'âme, tel est l'apport historique que nous offrent dans leurs archives les fontevristes de Lencloître.

## **La religieuse, le chirurgien et l'apothicaire**

La méticulosité du chirurgien Lafond dans la tenue de son « *Livre des visites que je fais aux dames religieuses de la communauté de Lencloître* » n'a d'égale que la fréquence de ces mêmes visites. Résidant dans le même bourg que le couvent en question, il n'épargne pas ses déplacements et appartient à ces rares laïcs qui franchissent presque chaque jour les portes d'un cloître de femmes. Il est vrai que la pudeur

---

22 AD86, 2H5/26 : Fontevristes de La Puye, 1704-1774.

23 AD86, 2H1/4 : Abbaye Sainte-Croix de Poitiers. Gouvernement spirituel et temporel, 1633-1791.

des religieuses ne s'applique peut-être pas aux fontevristes, ordre mixte dans sa fondation où les femmes ont même la supériorité hiérarchique et canonique sur les hommes<sup>24</sup>. Mais les déplacements du chirurgien ne relèvent pas de la charité, puisque, en dépit du silence que fera Radegonde Bourbeau, la prieure, à son sujet en déclarant les charges du monastère en 1790<sup>25</sup>, ce sont plus de 250 livres qui lui sont versées chaque année.

*Nature des soins apportés par le chirurgien Lafond aux  
religieuses de Lenclôtre, 1786-1788*

L'été semble la période la plus propice aux problèmes de santé au couvent : les mois de juin à septembre constituent en effet les pics dans le nombre de visites. Mais plus que la fréquence, c'est la nature de ces visites et la façon dont elles sont retranscrites par le chirurgien, les mots employés, qui méritent de retenir l'attention<sup>26</sup>.

---

24 Rappelons que l'ordre de Fontevault est dirigé par l'abbesse du même nom. Sur ces particularités, voir les travaux de DALARUN Jacques, *L'impossible sainteté. La vie retrouvée de Robert d'Arbrissel (v.1045-1116)*, Paris, Cerf 1985, 382p. et « Robert d'Arbrissel et le salut des femmes » dans *Moines et religieux au Moyen Age*, Paris, Seuil 1994, p.29-45.

25 AD86, 2H5/18 : Couvent de Lenclôtre, 1374-1777.

26 Ce qui ne correspond pas au rythme repéré par HERAULT Pascal, « Soigner en Montmorillonnais au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (d'après le livre des remèdes de l'Augustin Jean Rozet), *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t.100, 1993/1, p.61-120 : il constate qu'il y a une activité mensuelle moyenne de 35 prescriptions ; que l'ampleur maximale est atteinte en mars et avril, l'afflux printanier correspond à l'époque de la soudure où les organismes s'affaiblissent et l'activité microbienne est stimulée (p.95-96). L'apothicaire de la Maison-Dieu de Montmorillon traite des patients forts différents des religieuses, ce qui explique peut-être cette différenciation.

La saignée est l'opération la plus courante, précédée en général par plusieurs séances de poses de sangsues, expliquant la corrélation quantitative entre ces deux types d'intervention. Le 1<sup>er</sup> juillet 1786, Lafond procède ainsi à une saignée au pied de la sœur Radegonde. Le lendemain, il revient procéder à la même opération sur les sœurs Aimée de James, apothicaire du couvent et de Lugnies. Le 9, il tire une dent « *pourrie et déchaussée* » à la religieuse Preneuf. La plupart du temps, une visite de contrôle suit la saignée, comme c'est le cas pour la sœur Minotier, qui voit Lafond lui ouvrir le bras le 16 août de la même année puis s'assurer quotidiennement durant une semaine du bon rétablissement de la malade. La visite en question vaudra une livre seulement à l'économiste, la saignée en revanche double les tarifs. L'absence complète de mention d'un médecin laisse présager que Lafond remplit également cette tâche, le diagnostic, qu'il pose lui-même sur la professe souffrante : « *le diagnostic précède la thérapeutique* »<sup>27</sup>. Appelé par une missive écrite de la prieure, il interroge et observe la patiente pour déceler les signes et symptômes qui donnent des indications sur la nature et les causes des maladies. Il ne palpe probablement que fort peu et explore moins encore, gardant ces tâches manuelles, probablement encore moins appréciées par des religieuses, pour les opérations et interventions chirurgicales proprement dites. Mais, selon les principes hippocratiques, l'essentiel réside dans l'interrogatoire minutieux du malade et de son entourage, et dans l'observation du faciès, de la langue, des yeux et surtout du pouls, des urines, des selles et du sang. Le pouls est pris en général sur l'artère du bras, l'urine recueillie est celle du matin : ces deux indicateurs se révèlent la plupart du temps décisifs quant aux choix de traitements. Toutefois, la pratique du questionnaire demeure courante au XVIII<sup>e</sup> siècle, sans doute accentuée dans le cas d'un monastère de femmes : nulle

---

27 F.LEBRUN, *op.cit.*, p.59.

visite de Lafond ne correspond en effet à un contrôle de symptômes, il vient toujours soigner directement. De fait, il est raisonnable d'en conclure qu'il procède généralement par priure ou économe interposées, qui transmettent les questionnaires de santé circonstanciés à la malade, en font retour au chirurgien avec éventuellement les urines demandées. Celui-ci informe alors quel traitement il imposera à la malade<sup>28</sup>.

Tirer le sang rassure celle-ci en dépit des dérives dénoncées dans les facultés de médecine<sup>29</sup>. Deux moyens essentiels sont employés : la pose de sangsues, parfois en grand nombre (pas moins de vingt-deux dans le dos de la sœur Arnault le 2 janvier 1788, sept dans le cou de la sœur de James trois mois plus tard) et la saignée, qui demeure la médication essentielle dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle consiste en une « *opération de chirurgie qu'on fait avec une lancette pour tirer le sang corrompu ou superflu qui est dans les veines* ». Le principe selon lequel plus on tire de l'eau d'un puits et plus elle est bonne, joint aux croyances de la contenance liquide du corps qui consisterait en vingt-quatre litres de sang dont vingt peuvent être retirés sans mourir expliquent sans doute son

---

28 Voir le détail des méthodes de détection des symptômes dans HERAULT Pascal, *Dieu, la maladie et les Montmorillonnais*, compte-rendu d'exposition, Ecomusée du Montmorillonnais (13 juillet-2 octobre 1994), 40p.

29 *Idem*, p.62-67 sur les saignées et les purgatifs. Sur la saignée, voir : LEBIGRE Arlette, « Et saigner et purger ! », *L'Histoire*, n°74, janvier 1985, p.110-113 ; B.MOLITOR-CANASEVIO, « Saignée » dans François BLUCHE (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard 1990, p.1376-1377 ; LEONARD Jacques, « A propos de l'histoire de la saignée (1600-1900) », *Mentalités* n°1, 1988, p.75-89. P.HERAULT, *op.cit.*, p.108, souligne que les saignées ne représentent que 7% des médications de l'Augustin de Montmorillon, démontrant combien cette méthode est diversement appréciée et utilisée (peut-être liée également à plus ou moins de savoir-faire) selon les chirurgiens.

incroyable fortune. Au couvent de Lenclôtre comme ailleurs, elle s'avère un moyen curatif ordinaire. Lorsque le 12 décembre 1787 Lafond saigne la sœur Ayrault par les veines du pied, elle souffre probablement d'hémorroïdes. La religieuse Mitonnier, saignée au bras en août précédent, se plaint sans doute du foie, alors que ses compagnes Pulzereau, ouverte au bout du nez et aux angles internes des yeux le 14 juin 1788 et Gourdon, ouverte sur la veine sciatique le 6 juillet suivant, souffraient probablement la première de maux de tête et la seconde de la goutte. La veine ouverte est toujours proche du mal, mais jamais *in situ*. L'opération n'est pas sans danger. Adélaïde Gourdon manifeste dès le 7 juillet, lendemain de l'opération, un hématome à l'emplacement de la piqûre. Peu à peu, l'abcès enfle et le 13, « *elle était saisie de grands frissons, alors que l'abcès avait recouvert l'épaule et gagnait le coffre* ». Elle trépassa trois jours plus tard : la saignée s'est révélée mortelle<sup>30</sup>. Certaines survivent toutefois, comme la sœur de James, saignée seize fois en quatre mois en 1787.

En dehors de cette intervention courante, le travail de Lafond auprès des religieuses se révèle varié. Il prescrit fréquemment des purgatifs, mélanges de médicaments et d'herbes aboutissant volontairement à des vomissements et des diarrhées sensées purger le corps de la malade : ainsi, du 6 au 17 août 1786, vient-il visiter à vingt reprises la sœur Gilliette (parfois le matin et l'après-midi du même jour) en lui prescrivant à chaque fois des « *purgatifs* ». Le 22 septembre, on fait appel à lui « *de nuit, afin de faire ingérer de toute urgence un bol purgatif à la sœur Arnault* ». Certaines religieuses sont ainsi fort fragiles. Aimée de James, chargée des médicaments du couvent et dépassant tout juste la trentaine, reçoit à elle seule un quart des visites de Lafond en 1786. La présence de deux ou trois tiers à chaque visite exclut toute relation illégitime entre les deux personnes, sensiblement

---

30 AD86, 2H5/18.

d'âge égal<sup>31</sup>. Saignées, sangsues dans le cou et sur les jambes purgatifs et surtout « *calmants* », « *pilules pour dormir* » et « *somnifères* » sont prescrits incessamment pour cette professe dont le problème essentiel semble résider en une insomnie chronique qui entraîne fatigue et fragilité physique excessive. Parfois son rôle consiste également à accompagner dans la mort une religieuse âgée. Radegonde Lebeau, née en 1710 et entrée au couvent en 1730, reçoit sa visite presque chaque jour entre le 11 juillet et le 6 septembre 1788, veille de son décès. Les remèdes prescrits se limitent à quelques pilules et deux poses de sangsues (dont l'une, seule du genre, sur les tempes, sensée contrer les maux de tête). Il s'agit de soulager au mieux une femme incurable en fin de vie<sup>32</sup>. Par deux fois, enfin, il procède « *à une opération* » sur les sœurs Lavallée le 12 septembre 1790 et Lugniers le 15 novembre suivant. Si la première religieuse opérée, qui semble fort mal en point puisqu'il la visite quotidiennement durant les trois mois qui suivent, survit, la seconde intervention échoue et la sœur Lugniers meurt deux jours plus tard. La nature des opérations n'est malheureusement pas mentionnée dans le registre du chirurgien.

Lafond respecte la hiérarchie dans ses transcriptions. Destinées à calculer combien doit lui verser annuellement la dépositaire, celles-ci sont fort sommaires. Il manque, en particulier, la pathologie des malades. En revanche, on perçoit la réception de l'organisation conventuelle que peut avoir un laïc au contact de religieuses. Lorsqu'il visite l'une d'entre elles occupant une fonction, celle-ci ne manque jamais d'être mentionnée : « *la dame Bourbeau, prieure* », « *la sœur Arnault, conseillère* » ou la « *sœur de James, apothicaire* ». En

---

31 Selon son propre registre, Lafond a trente-neuf ans en 1788, soit six de plus qu'Aimée de James.

32 AD86, 2H5/18 pour l'acte de sépulture.

revanche, la fonction disparaît si elle n'est pas jugée d'importance : pas de cuisinière, de portière ou de lingère mentionnées à côté de noms restés seuls sur le registre. Enfin, par cinq fois, il va simplement apporter des soins à « *une postulante* ». N'ayant pas encore le statut de religieuse, son nom même ne présente pas d'intérêt à l'esprit de Lafond. Il s'avère probablement être le laïc le plus familier de ces religieuses, peut-être et sans doute un ami, un homme de confiance voire un confident pour certaines d'entre elles.

Mais l'intervention du chirurgien ne se révèle pas immanquablement nécessaire. Aussi prescrit-il le plus souvent des compositions liquides à introduire dans les corps par voie anale ou buccale qui font intervenir dans des proportions variables de multiples produits de la pharmacopée de l'époque. L'apothicaire de Lençloître possède une salle qui lui est réservée, avec des pots, boîtes cylindriques et chevrettes, bouteilles et bocaux de verre portant le nom latin du produit qu'il contient. Meticuleuse, la sœur de James dont il a déjà été question<sup>33</sup> tient elle aussi un livre des remèdes achetés à l'apothicaire Beaupoil, de Châtellerauld, entre 1787 et 1790, à hauteur de soixante par an environ pour une somme considérable qui avoisine les 400 livres<sup>34</sup>.

Les potions, remèdes et médicaments les plus recommandés et achetés ressortent nettement selon le sondage mené pour l'année 1786 : réglisse, sirops et quinquina sont privilégiés, suivis des fleurs d'orange, de l'huile d'amande douce et des

---

33 A son sujet voir notre travail « Aimée de James, religieuse de Lençloître (1755-1794) », *Revue d'Histoire du Pays Châtellerauldais*, n°3, 1<sup>er</sup> sem.2002, p.43-88.

34 AD86, L-252 : Séquestre des biens, pensions et traitements des clergés séculier et régulier, canton de Saint-Genest, 1790-an VIII où se trouve les « *Comptes de paiement des remèdes achetés à l'apothicaire Beaupoil de Châtellerauld depuis cette année 1787 par Aimée de James, apothicaire des religieuses fontevristes du monastère de l'Encloître-les-Girondes* ».



têtes de chenilles<sup>35</sup>. Quel usage peuvent faire les fontevristes de ces diverses médications ?

Le chocolat, introduit en France au début du XVII<sup>e</sup> siècle, est recommandé par les médecins pour les maux d'estomac, il est sensé faciliter la digestion et soulager les maux de poitrine. Les cloportes, réduits en poudre, ont la réputation, peu fondée, de résoudre les maladies pulmonaires, tandis que les chenilles voient leurs têtes recherchées contre les ulcères, les rhumatismes et la goutte (maladies courantes passées un certain âge, ce qui explique la fréquence relative de leur commande). L'apothicaire Beaupoil, dont on ne sait quelles relations précises il possède avec les religieuses, vend de nombreuses huiles et sirops, dont on pense qu'ils résolvent des problèmes de santé aussi divers que la sciatique, la paralysie, les hernies ou les ulcères ; mais surtout du quinquina. Arrivé du Pérou au cours des années 1640, il connaît un immense succès, diffusé dans le milieu médical grâce au célèbre traité du médecin hollandais Van der Heyden sur le mal de ventre. Vulgarisé, mis en poème, très utilisé par Louis XIV, le quinquina s'est diffusé en France à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on lui prête la vertu de résoudre l'épilepsie, la dysenterie et tous les maux ventraux<sup>36</sup>.

---

35 P.HERAULT, *op.cit.*, p.66 donne la liste des produits de l'apothicairerie de la Maison-Dieu de Montmorillon au début du XVIII<sup>e</sup> siècle tenue par des frères Augustins. Les plantes dominant, venant de France (anis, camomille, chicorée, guimauve, laurier, mélisse, plantain), d'Asie et du Moyen Orient (séné, rhubarbe, manne, tamarin), du Nouveau Monde (capillaire du Canada) et d'Amérique du Sud (quinquina, ipécacuana). L'apothicaire use du thé mais non du chocolat et du café. On trouve également des produits d'origine animale ou végétale (poudre ou huile d'aspic, de vipère, de cloporte, yeux d'écrevisse, blanc de baleine) et des éléments de pharmacie chimique (plomb, mercure, antimoine). L'apothicairerie du couvent de Lenclôtre, qui s'adresse à un public quantitativement bien plus restreint que la Maison-Dieu qui sert d'hospice pour tous les malades du sud-est du Haut-Poitou, se révèle donc bien moins garnie et les pratiques diffèrent quelque peu.

Il convient de souligner l'aspect faussé que peuvent présenter les statistiques concernant les actes du chirurgien. En effet, Lafond est appelé au couvent pour pratiquer essentiellement des soins « manuels », tandis que la médication, la fabrication, l'approvisionnement et l'administration des remèdes, semblent assurés par la sœur de James. De fait, si la communauté n'avait pas possédé de sœur apothicaire, il est fort probable que le nombre de visites du chirurgien motivées par l'administration de médicaments se serait révélé bien plus important.

L'achat de sangsues, avec l'existence fort probable d'un jardin botanique dans lequel l'apothicaire du couvent se servait pour préparer elle-même certains remèdes dont elle connaissait le mode de préparation, démontre toutefois que l'auto-médication fut largement pratiquée au couvent. L'intervention du chirurgien Lafond, les achats à l'apothicaire Beaupoil si fréquents qu'ils paraissent, ne sont qu'un effet déformant du manque de sources alternatives à ce sujet. Nous dépendons là de papiers issus des extérieurs de la communauté. L'apothicaire de la communauté elle-même, la sœur Aimée de James, si souvent malade, n'évoque pas une seule fois dans sa correspondance privée conservée (la seule du genre dans le diocèse de Poitiers) son travail de soins et de préparation de remèdes<sup>37</sup>.

---

36 L'ensemble de ces informations provient de diverses sources bibliographiques dont GOUBERT Jean-Pierre et LEBRUN François, « Médecins et chirurgiens dans la société française du 18<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1977, p.191-210 ; THOMSON William, *Les plantes médicinales. Botanique et ethnologie*, Paris, Albin Michel 1981 ; LEONARD Jacques « La médecine populaire en France au 19<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1980, p.510-516. On consultera, au niveau national, avec profit : GOUBERT Jean-Pierre et REY Roselyne (dir.), *Atlas de la Révolution Française, t.7 : Médecine et santé*, Paris, EHESS 1995, 93p.

37 Archives Nationales, W/09-303/345 : Juridictions extraordinaires, Tribunal Révolutionnaire. Procès Aimée de James. Cette correspondance

Mais les cinq livres de comptes tenus par Lafond et pour le paiement des remèdes n'en demeurent pas moins inédits : rien de semblable n'existe pour une autre communauté de religieuses poitevines. Ajoutés à l'inventaire du mobilier cellulaire des franciscaines de Posay-le-Vieil et aux règles de vie des fontevristes de La Puye, ils offrent un aperçu certes incomplet mais néanmoins signifiant de l'hygiène et des pratiques de santé dans les couvents de femmes du Poitou au XVIII<sup>e</sup> siècle. Au sein de ces communautés contemplatives, une certaine intimité corporelle existe pour chaque professe et les malades ne sont pas abandonnées aux soins arbitraires d'infirmières religieuses au savoir empirique et peu sûr. Le bassin et le savon font partie du mobilier commun de chaque sœur, au même titre que le lit ou le prie-Dieu, le chirurgien est un familier du couvent, un homme de confiance autorisé à soigner les corps comme l'aumônier et le confesseur se doivent d'avoir soin des âmes. Reflets des origines sociales aisées des religieuses, ces pratiques démontrent, d'une certaine façon, que le cloître est à l'image du monde.

Gwénaél MURPHY

*Professeur d'histoire-géographie au lycée de Loches  
Doctorant en histoire moderne à l'EHESS (Paris)*

---

avec sa nièce sera étudiée en détail dans notre thèse de doctorat à venir sur  
*Les religieuses du diocèse de Poitiers et la Révolution Française.*